

À la découverte des Martres-d'Artière

Distance

↔ 8.6 km

Durée

🕒 2h30

Difficulté

📶 Facile

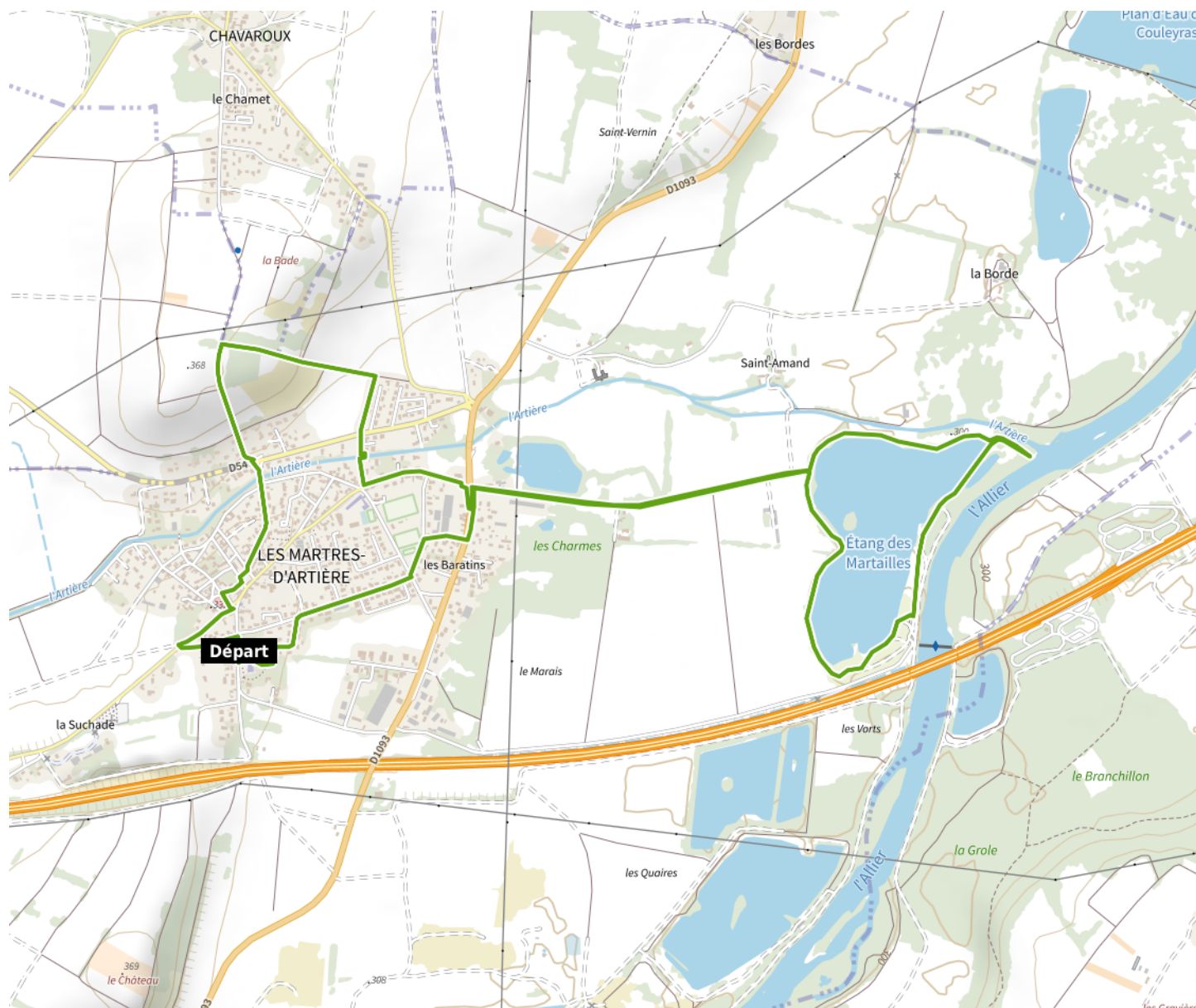
Dénivelé

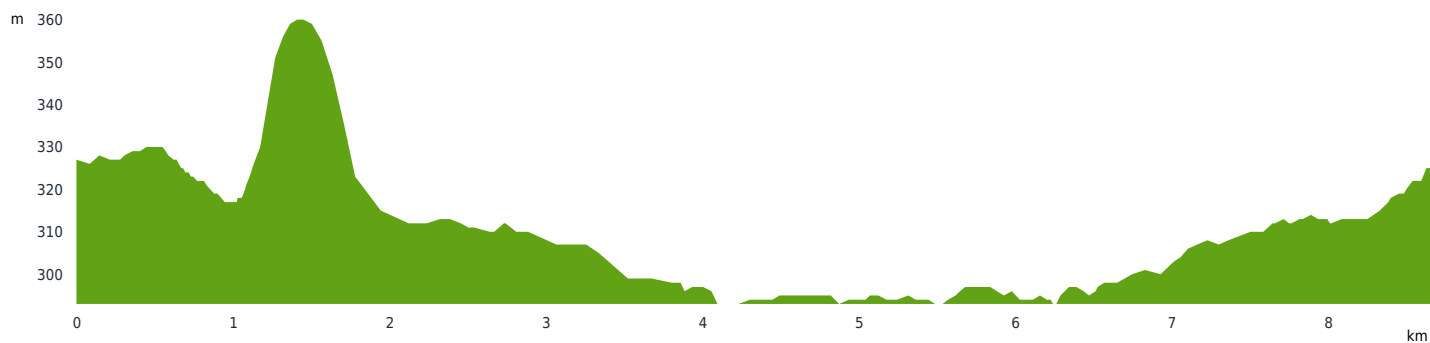
📈 +96 m

Balisage

Balisage jaune

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Les Martres-d'Artière

Adresse de départ

Rue du Creux des Mets

63430 Les Martres-d'Artière

Description du parcours

Départ Rue du Creux des Mets. De Riom, suivre Saint-Beauzire par la D78 puis Lussat par la D6. Entrer dans le bourg par la rue de l'Enfer. Point de départ après l'église.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Point de départ près de l'église. Remonter la rue en direction de l'église. Prendre à gauche rue de la croix Debret. À l'intersection, prendre à droite rue Henri Pourrat. Vers l'église, prendre à droite rue de la Petite Fontaine. Monter l'escalier à gauche de la fontaine. Passer devant la mairie et prendre à droite rue St-Martin. À l'intersection, continuer tout droit, légèrement sur la gauche. À la place de la Grande Fontaine, prendre la rue de l'Enfer.

Étape 2 : Avant le pont, traverser la rue et suivre le trottoir de gauche pour traverser le pont. À l'intersection, traverser la route de Lussat et remonter à gauche le chemin de la Côte. Continuer sur le chemin herbeux jusqu'au plateau et prendre la 1ère à droite. Continuer tout droit en descente. Avant la 1ère maison, prendre à droite.

Étape 3 : Traverser la route de Lussat et prendre en face. Poursuivre jusqu'à la rue Henri Pourrat et prendre à gauche. Au carrefour, prendre le chemin de la Chapelle en face et rejoindre l'étang des Martailles. Traverser la route de Vichy.

Étape 4 : Continuer tout droit jusqu'à l'étang et le contourner par la gauche. À la 1ère intersection, prendre en face pour accéder à la confluence Artière/Allier. Revenir sur ses pas et continuer de longer l'étang par le chemin à gauche. Après avoir effectué le tour complet de l'étang, reprendre le chemin à gauche puis le chemin de la Chapelle jusqu'à la D1093.

Étape 5 : Suivre le trottoir à gauche et traverser la D1093. Prendre en face le chemin des Baratins. À l'intersection, tourner à gauche jusqu'à l'intersection suivante puis prendre en face la rue de la Touraille. Tourner à gauche dans le lotissement du bosquet. Au fond de l'impasse, prendre à gauche. Traverser le parc.